

BILAN SCHEMA DE MUTUALISATION

La Pévèle Carembault a choisi de se positionner dans l'accompagnement des communes. Conformément aux dispositions réglementaires, elle s'est engagée dans un schéma de mutualisation.

Au fil de l'expérience, ce dernier se structure autour de trois thématiques les services communs, la mise en commun de moyens et les groupements de commande. À noter toutefois que les prises de compétence s'inscrivent parfois dans cette logique de mutualisation.

1. LES PRISES DE COMPETENCE

La prise de compétence éclairage public, comme ce fut le cas pour la jeunesse et l'action sénior s'inscrit dans le cadre d'une démarche de mutualisation avec les communes.

En effet, les transferts en charge n'ont été évalués que sur la charge des interventions, l'ensemble du travail administratif (passation de marché, facturation) et les coordinations techniques sont prises en charge par l'intercommunalité sans recrutement supplémentaire.

2. LES SERVICES COMMUNS

A ce jour, deux services communs ont été constitués ADS et bureau d'étude voirie.

2.1. ADS

Le Service commun voirie a poursuivi son activité.

La satisfaction des communes est forte sur ce denier et le nombre de recours limité à 2.

Aucun tacite n'a été recensé.

Toutefois l'évolution du nombre d'actes a nécessité le renforcement du service.

Calibré sur la base du volume d'actes que nous ont indiqués les services de l'état (1 300 EPC), le service a instruit en 2016 (premier exercice en année pleine) 1 639 actes. Ce qui a amené à envisager son renforcement d'un poste en 2017.

D'autant que le chef de service qui devait participer également à l'instruction est de plus en plus sollicité en pré instruction et en accompagnement des communes en cours de révision de PLU pour la relecture du RU.

Ces missions sont appréciées par les communes, crédibilisent l'intercommunalité et permettent d'anticiper que ce soit dans la perspective de préparer l'instruction des actes ou dans la démarche de PADD en cours.

Par ailleurs pour faciliter le travail avec les communes et dans le cadre de notre action d'accompagnement de la dématérialisation à destination des communes, nous avons engagé la dématérialisation du processus d'instruction. Action également portée par le chef de service.

C'est aussi pour maintenir cette dimension de service supplémentaire que ce service est intégré.

2.2. Bureau d'étude voirie

Le bureau d'étude voirie n'a pu se mettre en place en 2017. En effet, dans un premier temps, dans un souci d'optimisation, la Communauté de communes a souhaité explorer la possibilité de s'appuyer sur les moyens d'une plateforme de services mise en place par le Conseil départemental (I nord). Cette option ayant été levée dans la mesure où l'action du département ne peut être envisagée à l'échelle des besoins des communes (non prise en charge du suivi de travaux), la Pévèle Carembault a lancé une procédure de recrutement en octobre qui s'est révélée infructueuse.

Cette procédure a été relancée, le calendrier de mise en place du service commun a donc été reporté au printemps.

Le travail de recensement des besoins des communes a toutefois pu être formalisé dans cette période, il définit un plan de charge pour le service sur le mandat.

3. MISE EN COMMUN DE MOYENS

L'action engagée l'an dernier s'est poursuivie sans nouveauté sur ce secteur, elle concerne toujours deux secteurs le parc logiciel et le parc matériel.

3.1. Parc matériel

Poursuite de la politique sans élément nouveau.

Un outil de suivi de l'activité a été élaboré en 2017, il permettra de faire lors du prochain bilan une présentation rétrospective de l'activité

3.2. Parc logiciel

Le logiciel famille a été déployé auprès de 17 communes.

Cette application permet aux communes de gérer de manière numérique les inscriptions, et la facturation de la cantine et de la garderie. Notons que la possibilité d'opérer par prélèvement est à ce jour ouverte pour 8 communes.

Pour ce faire, l'intercommunalité a acheté un module complémentaire à celui qu'elle a acquis pour gérer les activités périscolaires qui sont de notre compétence.

L'objectif à terme, est d'ouvrir la possibilité aux usagers de gérer directement leurs inscriptions via un portail. A ce jour, 4 communes ont pu déployer cette fonctionnalité.

Pour ce faire, la Pévèle Carembault a investi 20 000 € et un agent du service numérique est consacré à mi-temps à l'accompagnement des communes (audit, paramétrage, accompagnement, assistance).

L'accompagnement de l'intercommunalité auprès de ces dernières reste fort à ce jour. L'enjeu pour 2018 sera d'autonomiser les communes.

Toutefois, le retour des communes fait apparaître sinon des économies un ~~allègement important de charges~~ de travail. Il est difficile aujourd'hui d'identifier des économies budgétaires. En effet, les agents ne sont pas, dans nos communes, affectés à temps plein à ces fonctions.

En 2018 est prévu un bilan des gains réalisées par les communes.

4. GROUPEMENTS DE COMMANDE

4.1. Les groupements de commandes attribués

- **Groupement de commandes relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité avec services associés à la fourniture (contrats > à 36 KVa)**

Ce groupement de commandes est composé de 20 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 19 communes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande notifié le 27 novembre 2015 à un seul prestataire, EDF.

Cet accord-cadre arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Il conviendra donc de relancer une procédure pour l'année 2019. Il est proposé de relancer un groupement de commandes pour les tarifs jaunes et verts, auxquels s'ajouteraient les tarifs bleus.

Bilan économies :

Moyenne des économies réalisées (sur la base du bordereau des prix unitaires remis par EDF) : 33 %.

Fourchette des économies, en fonction des contrats : entre 25 et 47 %.

- **Groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel avec services associés à la fourniture (contrats > à 30 MWh)**

Ce groupement est composé de 20 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 19 communes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec les trois prestataires suivants :

- GAZ DE BORDEAUX
- GDF ENGIE
- TOTAL ENERGIE

Cet accord-cadre a été notifié le 11 décembre 2015 et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Il conviendra donc de relancer une procédure pour l'année 2019.

Bilan économies :

Moyenne des économies réalisées (sur la base du bordereau des prix unitaires du « moins disant ») : 37 %.

Fourchette des économies, en fonction des contrats : entre 25 et 50 %.

▪ **Réalisation d'un plan de désherbage et d'un plan de gestion différenciée des espaces publics**

Ce groupement de commandes est composé de 10 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 9 communes.

Ce marché a été attribué à la société ECO LOGIC le 8 mars 2016 pour une durée d'un an. Il s'agissait d'une action ponctuelle, qui n'est donc pas à renouveler.

▪ **Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels**

Ce groupement de commandes est composé de 22 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 21 communes.

Ce marché a été notifié le 22 décembre 2016 à INTERVAL et arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

▪ **Renouvellement du matériel d'impression**

Ces groupements sont composés de 23 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 22 communes.

- AMO indépendante pour l'optimisation des moyens d'impression

Ce marché a été notifié le 20 octobre 2016 à la société NAXAN.

NAXAN a en charge la réalisation d'un rapport d'expertise, l'optimisation de la plateforme d'impression et la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Ces deux premières phases de travail de l'AMO ont été prises en charge financièrement par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Par ailleurs, NAXAN assure le suivi technique et administratif de l'exploitation de la plateforme. Le coût de cette mission est quant à lui pris en charge par chaque membre du groupement de commandes, à hauteur de 9% des économies réalisées.

- Fourniture de matériels d'impression bureautique et maintenance associée

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire. Cet accord-cadre a été notifié le 14 avril 2017 aux trois attributaires suivants :

- TOSHIBA
- KONICA MINOLTA
- RICOH

Le marché étant conclu pour une durée de 4 ans, il arrivera à échéance le 14 avril 2021.

Bilan économies :

Les économies sont extrêmement variables, en fonction des communes concernées.

Sur la base du TCO (acronyme anglais signifiant coût total de possession), pour les marchés subséquents attribués :

- CCPC – Economie de 20 % (24 240 €)
- Aix – Economie de 54 % (11 480 €)
- Bachy – Economie de 45 % (17 620 €)
- Cappelle – Economie de 71 % (51 700 €)
- Gondecourt – Economie de 52 % (51 000 €)
- Ostricourt – Economie de 57 % (100 000 €)
- Thumeries – Economie de 38 % (20 860 €)

▪ **Assurances des risques responsabilité civile, automobile, dommages aux biens et protection juridique**

Ce groupement de commandes est composé de 28 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 27 communes.

Le marché est divisé en 5 lots :

- Lot n° 1 : Assurances de Responsabilité civile et des risques annexes (Indemnités contractuelles)
- Lot n° 2 : Assurances de la Flotte automobile et des risques annexes (Auto-missions)
- Lot n° 3 : Assurances des Dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 4 : Assurances de la Protection juridique des agents territoriaux
- Lot n° 5 : Assurances de la Protection juridique des communes

Le marché a été notifié le 22 décembre 2016 aux prestataires suivants :

- Lot n°1 : SMACL
- Lot n°2 : ASSURANCES SECURITE – LA SAUVEGARDE / GMF
- Lot n°3 : GROUPAMA
- Lot n°4 : CABINET 2C COURTAGE – CFDP Assurances
- -Lot n°5 : SMACL Assurances

Ce marché arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Bilan économies :

Bilan (cotisations annuelles) :

- Lot n°1, responsabilité civile
 - Budget 2016 : 67 560 €
 - Nouveau marché : 46 507,49 €
 - Soit une économie de 21 052,51 € (31 %)
- Lot n°2, flotte automobile
 - Budget 2016 : 95 300 €
 - Nouveau marché : 60 201,04 €
 - Soit une économie de 35 098,96 € (37 %)

- Lot n°3, dommages aux biens
 - o Budget 2016 : 298 500 €
 - o Nouveau marché : 137 037,88 €
 - o Soit une économie de 161 462,12 € (54 %)
- Lots n°4 et 5, protection juridique
 - o Budget 2016 : 30 100 €
 - o Nouveau marché : 14 236,47 €
 - o Soit une économie de 15 863,53 € (53 %)

Au total, une économie annuelle d'environ **48 %** (budget initial de 491 460 €, montant nouveau marché de 257 983 €, soit une économie de 233 477 €).

▪ **Assurances des risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC**

Ce groupement est composé de 25 membres, la Communauté de communes Pévèle Carembault et 24 communes.

Ce marché a été notifié le 22 décembre 2016 à la société CNP Assurances et ASSURANCES SECURITE. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Bilan économies :

Budget 2016 : 655 000 €

Nouveau marché : 516 000 €

Soit une économie de 139 000 € (environ **21 %**).

▪ **Réfection des couches de roulement sur le territoire de la Pévèle Carembault**

Ce groupement est composé de 27 membres, 26 communes et la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 50 000 € et un maximum de 1 000 000 € par an, notifié le 28 novembre 2017 à la société EIFFAGE.

Ce marché a une durée d'un an renouvelable trois fois un an. Toutefois, au vu du résultat obtenu dans le cadre de ce groupement de commandes, il sera peut-être envisagé de relancer un groupement de commandes dès la fin de la première année.

Bilan économie :

Les économies seront constatées au fur et à mesure des bons de commande (1^{er} bon de commande en cours).

▪ **Travaux de petit entretien de voirie sur le territoire de la Pévèle Carembault**

Ce groupement est composé de 27 membres, 26 communes et la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 100 000 € et un maximum de 1 000 000 € par an.

La commission d'appel d'offres a proposé de l'attribuer à la société EJM lors de sa réunion du 16 janvier 2018. Le choix de cet attributaire a été validé par le Bureau communautaire lors de sa réunion du 29 janvier. La notification sera envoyée au titulaire après la transmission du dossier en Préfecture.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an. Toutefois, au vu du résultat du groupement de commandes, il sera peut-être envisagé de relancer un groupement de commandes dès la fin de la première année.

Nous avons pu commencer cette année compte tenu de l'antériorité de cette politique à mesurer les effets financiers, ils sont repris en annexe 2.

4.2. Les groupements de commandes à venir

▪ Vérifications réglementaires des ERP

27 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes. Toutefois, 4 communes ne nous ont toujours pas transmis les éléments nécessaires au recensement des besoins et donc à la rédaction des cahiers des charges.

Un dernier rappel a été envoyé aux communes. Sans réponse de leur part, le groupement sera lancé sans leur participation après modifications de la convention en Conseil communautaire la 19 février 2018.

▪ Vérification réglementaire et maintenance des extincteurs

29 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes. Toutefois, 3 communes ne nous ont pas transmis les éléments nécessaires au recensement des besoins et donc à la rédaction des cahiers des charges.

Un dernier rappel va être envoyé aux communes. Sans réponse de leur part, le groupement sera lancé après modifications de la convention en Conseil communautaire la 19 février 2018.

▪ Fourniture d'électricité en tarif bleu

29 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes. Toutefois 9 communes ne nous ont pas transmis les éléments nécessaires au recensement des besoins et donc à la rédaction des cahiers des charges et 8 communes n'ont pas encore transmis leurs délibérations.

De plus, le marché d'AMO pour la rédaction de ce marché étant resté sans réponse, il est proposé de lancer un seul groupement de commandes regroupant la fourniture d'électricité en tarifs jaune, vert et bleu pour l'année 2019.

Pour rappel les éléments demandés aux communes étaient les suivants :

- a. *Bilan annuel (2015 et 2016) fourni par EDF Collectivités.*

Ce document est téléchargeable à partir du site <https://www.edf.fr/conseils>

b. *Idéalement, contrat de chaque point d'acheminement.*

Il est proposé d'envoyer aux communes retardataires un dernier rappel avec l'indication d'une date limite. Les communes n'ayant pas répondu avant cette date ne seront plus membres du groupement.

▪ **Achat de fournitures administratives**

26 communes de la Communauté de communes Pévèle Carembault ont émis le souhait de participer à ce groupement de commandes, ainsi que la Communauté de communes Haute-Deûle et la commune d'ALLENES-LES-MARAIS.

Cela comprend (nomenclature UFIPA, Union de la Filière Papetière) :

- Papiers
- Façonnés
- Ecrire et corriger
- Dessin et loisirs
- Classement
- Matériel pour le bureau et l'école
- Consommables et accessoires bureautiques et informatiques
- Carterie
- Bureautique et mobilier
- Informatique

Toutefois, 8 communes ne nous ont pas fourni leurs délibérations et 6 communes ne nous ont pas fourni les documents nécessaires au recensement des besoins.

Pour rappel les éléments demandés aux communes étaient les suivants :

- a. *Recensement des besoins pour l'année 2017.*
- b. *Factures des années 2015 et 2016.*
- c. *Contrats/marchés vous liant à un ou plusieurs prestataires, le cas échéant.*

Il est proposé d'envoyer aux communes retardataires un dernier rappel avec l'indication d'une date limite. Les communes n'ayant pas répondu avant cette date ne seront plus membres du groupement.

Il est également proposé de recentrer ce groupement sur les produits les plus souvent commandés par les membres de ce groupement.

▪ **Nettoyage des fils d'eau**

23 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes. Toutefois, 6 communes ne nous ont toujours pas transmis leurs délibérations et les documents nécessaires au recensement des besoins.

Pour rappel les éléments demandés aux communes étaient les suivants :

- a. *Recensement des besoins pour l'année 2017.*
- b. *Factures des années 2015 et 2016.*

- c. *Contrats/marchés vous liant à un ou plusieurs prestataires, le cas échéant.*
- d. *Détail des modalités d'intervention (fréquence des passages, longueurs des caniveaux, articulation avec les services techniques...).*

Il est proposé d'envoyer aux communes retardataires un dernier rappel avec l'indication d'une date limite. Les communes n'ayant pas répondu avant cette date ne seront plus membres du groupement.

▪ **Fourniture de sel de déneigement et de gravier**

22 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes. Toutefois, 5 communes ne nous ont pas transmis leurs délibérations et 7 communes ne nous ont pas transmis les documents nécessaires au recensement des besoins.

Pour rappel les éléments demandés aux communes étaient les suivants :

- a. *Recensement des besoins pour l'année 2017.*
- b. *Factures des années 2015 et 2016.*
- c. *Contrats/marchés vous liant à un ou plusieurs prestataires, le cas échéant.*
- d. *Détail des modalités de livraison (conditionnement, stockage...).*

Il est proposé d'envoyer aux communes retardataires un dernier rappel avec l'indication d'une date limite. Les communes n'ayant pas répondu avant cette date ne seront plus membres du groupement.

▪ **Fourniture de signalisation verticale et de cônes de signalisation**

25 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes. Toutefois, 8 communes ne nous ont pas transmis leurs délibérations et 7 communes ne nous ont pas fourni les documents nécessaires au recensement des besoins.

Pour rappel les éléments demandés aux communes étaient les suivants :

- a. *Recensement des besoins pour l'année 2017.*
- b. *Factures des années 2015 et 2016.*
- c. *Contrats/marchés vous liant à un ou plusieurs prestataires, le cas échéant.*

Il est proposé d'envoyer aux communes retardataires un dernier rappel avec l'indication d'une date limite. Les communes n'ayant pas répondu avant cette date ne seront plus membres du groupement.

Il est également proposé de recentrer ce groupement de commandes sur les principales références de signalisation verticale commandées.

▪ **Gestion technique des bâtiments**

16 communes ont émis le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes.

Ce groupement de commandes a été voté lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2017. Les conventions constitutives de groupement de commandes ainsi que les modèles de délibérations ont été

transmis le 17 janvier 2018 aux communes. Ainsi, nous sommes dans l'attente des délibérations et conventions signées des communes.

Si l'ensemble des communes adhérentes à ce groupement ont pu délibérer, ce groupement devrait être publié à la fin du mois de mars 2018.

- **Téléphonie fixe, mobile et internet**

Il est envisagé de proposer la constitution d'un groupement de commandes relatif à la téléphonie fixe, mobile et internet pour une prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Toutefois, les communes n'ont pas encore été sollicitées.

La CCPC sera, pour ce dossier, accompagnée par une AMO.

- **Fourniture de tablettes (+ ordinateurs ?)**

Il est envisagé de proposer la constitution d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de tablettes. Toutefois, les communes n'ont pas encore été sollicitées.

CONCLUSION

Les groupements de commande constituent l'axe fort cette année du schéma de mutualisation.

Leur effet est très sensible auprès des communes qui perçoivent directement leur impact financier.

Ils facilitent la mise en œuvre de l'action de nouvelles opérations de mutualisation. En effet où les économies importantes réalisées légitimement les participations sollicitées auprès des communes pour financer de nouvelles actions de mutualisation.

L'effet financier des services aux communes et de la mise en commun de moyens sont évidemment moins perceptibles. Toutefois ils sont appréciés des communes en ce sens qu'ils apportent une technicité et une sécurisation qui ne leur est pas accessible. Leur contribution est donc plus qualitative que quantitative.

Aujourd'hui des demandes émergent de plus en plus notamment sur des aspects administratifs (finances, RH, marchés) il est prévu en 2018 qu'une étude soit engagée sur la façon dont l'intercommunalité pourrait répondre à cette demande. C'est un des enjeux du recrutement d'un contrôleur de gestion.

Au-delà des effets positifs pour les communes qu'ils soient qualitatifs ou financiers la mise en œuvre du schéma contribue puissamment à la crédibilisation de l'institution intercommunale et à l'adhésion des maires au projet.

L'objectif est maintenant de mettre en place un outil de suivi faisant apparaître globalement les effets du schéma de mutualisation pour le bloc communal.

Au-delà des premières analyses de gains financiers réalisés grâce aux groupements de commande.